

En marche pour 5 ans... Oui mais pour aller où ?

Sommaire

- Quel avenir pour les PEDT P.2
- Quels chemins pour la jeunesse et l'Éducation Populaire d'En Marche ? P.3
- Militons pour l'animation et l'Éducation populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Éducation Populaire, tant au niveau national qu'europpéen. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous ! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.

Cet éditto s'écrit au lendemain de l'élection présidentielle. Après 15 jours d'angoisse sur le sort de la France, à se demander si nous verrions pour la première fois depuis la V^{ème} République une présidente anti-républicaine au pouvoir ou pas, aujourd'hui, nous savons. Ce sera Emmanuel Macron le président de la France.

Cette élection présidentielle complètement « paranormale » bouleverse nos pouvoirs établis par le passé et ne nous permet pas vraiment de nous projeter dans un avenir. En effet, tout est nouveau au sein de ce nouveau paysage politique. Les partis historiques droite/gauche sont affaiblis et se divisent, l'extrême droite progresse dangereusement avec un score stable au second tour et enfin c'est un parti âgé d'1 an et d'1 mois qui est élu. Par ailleurs, c'est avec un score record de votes blancs et d'abstention que M. Macron accède à la présidence. Voici un résumé pas très optimiste d'une élection symptomatique d'une société en manque de politique, d'une société en crise !

Au soir du second tour, nous pouvions dénombrer près de 11% de votes blancs ou nuls et plus de 25% d'abstention. Un triste score record (score 2 fois plus élevé que pour les autres présidentielles) qui démontre que pour beaucoup, c'était ni Le Pen, ni Macron ! Le modèle politique est donc à revoir. Notons que si nous comptons les votes blancs et nuls, E. Macron aurait obtenu 58,5% contre 66,1% affichés. Et en comptant l'abstention, il n'aurait pas obtenu la majorité absolue (43,63%).

Pour le SEP-UNSA, cette explosion des votes nuls et de l'abstention est une véritable question. Depuis plusieurs années, nous alertons le gouvernement sur les conséquences d'un abandon de l'Éducation Populaire (replis sur soi, défiance politique, communautarisme, ...). Au travers des instances au sein desquelles nous siégeons et dans les priorités que nous définirons, nous placerons cette question du politique au centre de nos débats.

INFO

Recours devant le conseil d'état : le ministère riposte

Suite à notre recours devant le Conseil d'État relatif à l'extension du décret d'août 2013 sur les assouplissements pour la réforme des rythmes éducatifs, le ministère a produit un mémoire en réponse à notre premier argumentaire. Dans cet écrit, le gouvernement se défend en disant qu'ils ont fait l'évaluation comme prévu et que l'évaluation montrait des signes positifs. Selon le ministère, une évaluation a été menée par les services de l'État.

Notre analyse divergeant de celle exposée dans ce mémoire, le SEP-UNSA avec son cabinet d'avocats prépare un « contre-mémoire ».

Nous vous tiendrons au courant des évolutions sur notre site internet et nos pages de réseaux sociaux.

+d'infos : Marie Baggio - marie.sep.unsa@gmail.com - 06.63.04.20.92

SEP-UNSA
87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE
<http://sep.unsa-education.org>
Tél : 06 09 82 04 08

Quel avenir pour les PEDT ?

Depuis 2013, les communes ont fait l'expérience des PEDT avec plus ou moins d'entrain. Cette réforme, malgré les difficultés a fait sa place. Mais aujourd'hui, l'équilibre trouvé semble menacé. Point sur les enjeux à venir.

Quels choix pour l'école ?

E. Macron l'a annoncé dans de multiples prises de parole, sa priorité pour l'Education sera le primaire. Le soir du 1^{er} tour, il avait déclaré : « Je veux être... un président qui aide ceux qui en ont moins, qui sont plus fragiles ou bousculés par la vie, à travers l'école, la santé, le travail, la solidarité ». Son programme pour l'éducation, précisé dans une lettre à destination des enseignants le 19 avril, donne la priorité à l'autonomie et aux zones prioritaires.

Ainsi, en ce qui concerne la réforme des rythmes, il semblerait que le choix de maintenir ce dispositif ou pas reviendrait aux communes. Enfin, le soutien aux zones prioritaires se traduirait par une réduction du nombre d'élèves par classe en REP (12 élèves par classe de CP et CE1). L'aide aux devoirs après la classe et des stages de remise à niveau l'été seraient proposés. Enfin, les enseignants de REP devraient avoir au moins 3 ans d'expérience et recevraient une prime annuelle de 3000€ net/an.

Une vision scolaro-centrée

Au travers de ces propositions, nous pouvons craindre un détricotage de cette réforme qui visait à composer avec l'ensemble des acteurs éducatifs au travers de leur complémentarité. Ainsi, le soutien aux plus fragiles se traduirait uniquement en termes de soutien scolaire pour favoriser la réussite. Bien entendu, nous ne pouvons pas nous opposer aux propositions visant à multiplier les soutiens scolaires aux zones en difficultés mais ce programme oublie un point : l'éducation n'est pas l'apanage de l'Education Nationale.

Depuis 4 ans, les professionnels n'ont cessé de se rapprocher pour faire correspondre leurs projets (projets d'établissement, projet éducatif, projet social, ...). L'objectif de cette réforme était bien là ! Décloisonner l'école pour que l'éducation devienne une responsabilité commune.

La réussite d'un individu se résumerait-elle à ses résultats scolaires ? Ne doit-on pas en parallèle de l'école développer des actions d'éducation et d'émancipa-



tion comme les arts, la philosophie, la connaissance du patrimoine, etc.

Les propositions du SEP-UNSA pour une éducation globale

Depuis le début de cette réforme, le SEP soutient la réforme et estime qu'il faut envisager l'éducation dans sa globalité avec tous les acteurs (parents, enseignants, animateurs, etc.). Aussi, nous maintenons notre recours devant le Conseil d'État (plus d'info article p.3). Par ailleurs, nous proposerons dès la désignation de son gouvernement de rencontrer le ministère en charge des affaires de jeunesse et d'éducation populaire afin de lui présenter nos mandats et nos actions en cours. Au travers de notre intervention, nous lui proposerons la mise en place d'un pôle éducatif que nous portons depuis la mise en œuvre de cette réforme qui nécessite davantage de coordination nationale et de transversalité. (voir nos propositions en brève p.3)

La réforme initiée en 2013 a sa pertinence et son utilité pour les territoires et les enfants. De nombreux emplois ont été créés, des liens se sont tissés entre les différents éducateurs du territoire et la politique éducative a souvent trouvé davantage de cohérence. Espérons qu'une politique de « libéralisation éducative » ne saccage pas tout.

+ d'infos : Marie Baggio
06.63.04.20.92 - marie.sep.unsa@gmail.com

Quels chemins pour la jeunesse et l'Éducation Populaire d'En Marche ?

Lorsqu'on lit le programme d'Emmanuel Macron, il y a deux grands absents : la jeunesse et l'éducation populaire. Pas d'expression sur le secteur associatif hormis au travers de l'objectif 3 du chapitre sur l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce classement du secteur associatif comme entreprise sociale et solidaire éclaire sur la conception que le nouveau Président peut avoir du secteur associatif. Un secteur économique devant davantage bénéficier des dispositifs de droit commun, devant s'ouvrir au mécénat et aux systèmes de prêt. C'est aussi un « catalyseur de l'engagement citoyen » qu'il faut soutenir. Aussi, En Marche s'est engagé sur 4 points dans son programme :

- Renforcer l'engagement et le faciliter par le développement du congé solidaire dans les entreprises créées par la loi égalité et citoyenneté.
- Réformer le droit des associations pour leur permettre d'avoir plus d'autonomie dans leur gestion.
- Imposer un échancier et des délais maximum pour le paiement des subventions pour préserver la trésorerie des ministères.
- Améliorer l'accès des associations aux financements (prêts, fonds propres) en analysant leur solidité au travers de leurs spécificités.

C'est donc une conception assez libérale du secteur associatif qui se décline ici. Un modèle anglo-saxon où l'on soutient l'activité par des aménagements économiques sans prévoir une intervention pro-active de l'État.

Dans cette conception, nous pouvons nous interroger sur la place d'un service



d'État de la Jeunesse et des Sports qui depuis plusieurs décennies accompagne le secteur associatif autour de dispositifs liés à la jeunesse et à l'éducation populaire. Et alors qu'aujourd'hui il y a un redéploiement des effectifs autour du service civique et de l'Europe (renforcement ERASMUS + avec la stratégie Europe 2020), le programme porté par l'ancien candidat évoque un mini service militaire obligatoire et un renforcement d'ERASMUS + par son volet scolaire. Ainsi, les dispositifs phares du moment, source d'emplois pour les animateurs -notamment pour la réforme des rythmes éducatifs- n'apparaissent pas dans le plan de l'actuel président.

Pour l'heure, nous en sommes aux suppositions. Les prochains jours, la désignation du gouvernement nous éclairera davantage sur le découpage ministériel d'une part et sur les priorités du gouvernement en matière d'Éducation Populaire et de jeunesse d'autre part.

Courrier adressé aux candidats à la présidence de la République

Afin de faire connaître ses mandats et l'importance de l'Éducation Populaire aujourd'hui, le SEP-UNSA a envoyé un courrier aux candidats du 1^{er} tour. En voici un extrait.

Notre constat :

Face à l'acuité et à la complexité des questions éducatives, face au déficit de démocratie, à la montée du radicalisme et des extrémismes, la France a besoin de renforcer ses acteurs de l'éducation populaire.

Le SEP revendique une loi d'orientation et de programmation imposant un cadre législatif au service du vivre ensemble, de la transformation sociale et du renouveau démocratique.

Cette loi doit permettre :

- La reconnaissance du travail d'intérêt général et la pérennité des missions, des acteurs et des différents métiers.
- Favoriser les pratiques citoyennes et l'accompagnement des jeunes, notamment, vers l'Éducation au Politique, à l'esprit critique et à l'action collective.
- La création d'un pôle éducatif interministériel affirmant des missions éducatives et pédagogiques de l'État dans le champ de la Jeunesse et de l'Éducation populaire développées au plus près des territoires.

Et si nous reconnaissons le vote blanc ?

4 millions de bulletins blancs. 12 millions d'abstentionnistes... C'est la marque de la plus grande défiance à l'égard des candidats à la présidentielle que la France ait pu connaître. Et si 11 candidats qualifiés au 1^{er} tour évoquaient la reconnaissance de ce vote, E. Macron ne s'est pas exprimé sur la question. Après de tels scores, il est peut-être temps de reposer sérieusement le sujet et d'ouvrir un débat sur la question. Voici un premier dossier citoyen que le nouveau président pourrait ouvrir...

Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :
<http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs>

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :
http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1

Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...
J'adhère au SEP UNSA !

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : domicile : portable : professionnel :
Courriel : Secteur privé - Convention collective :
Fonction publique : Etat Hospitalière Territoriale Je suis aussi : Secrétaire régional(e) Elu(e) CAP Elu(e) au CT / CHS (DDI)
 RSS Elu(e) CE Autre(s) mandat(s) au titre du SEP :
Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle : locale régionale (section) nationale (groupes thématiques)
Nom et adresse de l'employeur :
Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) :

Date : Signature :

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :
SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : bharpages@yahoo.fr 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

Grille des cotisations

Adhésion valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 34 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :
Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ
Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA ÉDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

Moins de 800 €	36€ soit 12 € après déduction
800-1000 €	44€ soit 15 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction
Retraités	70 € soit 23,8 € après déduction

Quel que soit le montant de ma cotisation 2017

- Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel : 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre (autorisation ci-jointe, à compléter)
- Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

